



Ils ne veulent pas de la nouvelle redevance

Publié le 23/03/2016 . <http://www.sudouest.fr/2016/03/23/ils-ne-veulent-pas-de-la-nouvelle-redevance-2310091-2918.php>

Le collectif des usagers des ports de La Teste et de Gujan ne veut pas de la redevance plan d'eau instaurée par le Conseil départemental. ©

PHOTO ARCHIVES FRANCK PERROGON

Un collectif se réunit ce soir pour protester contre une nouvelle redevance dans les ports de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch. DAVID PATSOURIS d.patsouris@sudouest.fr

En février dernier, il s'était déjà réuni dans la salle Saint-Exupéry de Gujan-Mestras. « Nous étions environ 150 », assure Marc Fabre. Et c'est ce jour-là qu'est né le Collectif des Usagers des ports de Gujan-Mestras et de La Teste de Buch, une structure informelle qui s'est monté pour protester contre le nouveau règlement de police des plans d'eau qui a été validé par le Conseil départemental le 17 décembre dernier. D'ailleurs, ils se réuniront ce soir dans la même salle à 17 h30 pour poursuivre leur mouvement de protestation.

En cause, un point particulier du nouveau texte : « Ce règlement instaure une redevance d'occupation du plan d'eau, écrit Marc Fabre à Jean-Luc Gleyze, le président socialiste du Conseil départemental le 18 mars dernier, qui se monte à plusieurs centaines d'euros pour la moindre embarcation (612 euros pour un 5 mètres, 650 euros pour un 6,50 m, etc.), au regard de bateaux ne valant que quelques milliers d'euros. »

En effet, les AOT (Autorisation d'occupation temporaire), attribuées aux professionnels du Bassin sont séparées en AOT terrestre et AOT plan d'eau, instituant ainsi une nouvelle redevance annuelle pour l'occupation du plan d'eau.

« Plaisance bling-bling »

Pour le collectif, « Cette redevance aura inévitablement pour effet d'expulser la majorité des utilisateurs actuels des ports et c'est une nouvelle population, sélectionnée par sa seule capacité à payer, qui se substituera aux usagers de condition plus modeste. Les plaisanciers des ports gujanais et testerins sont souvent de modestes retraités des professions maritimes et en tout état de cause la plaisance de ces ports n'a rien de comparable avec une certaine plaisance bling bling. » Ce sujet avait déjà été abordé lundi dernier lors de la réunion organisée par l'Association de défense des cabanes et quais ostréicoles à Gujan. Catherine Couteaux, directrice de l'économie et de l'emploi au Conseil départemental, avait alors fourni des explications à une assemblée très en colère.

« Si tout le quai n'est pas occupé, nous proposons aux professionnels de déclarer une vacance de quai. Ce n'est qu'à partir de là que cette place peut être proposée à un plaisancier auquel nous appliquerons la redevance plan d'eau. »

L'idée est d'éviter de voir, par exemple, un professionnel ou le titulaire d'une AOT prêter un ponton, ou même le louer en sous-main, à un plaisancier qui ne s'acquitterait alors d'aucune redevance...

Pétition

Quant aux tarifs décidés par le Conseil départemental, comment ont-ils été calculés ? À partir d'une valeur moyenne appliquée aux corps-morts sur le Bassin. « Nous ne pouvons pas laisser de bateaux illicites sur le plan d'eau, avait expliqué lundi dernier Catherine Couteaux. La redevance donne un titre au propriétaire du bateau. »

Le collectif fait actuellement circuler une pétition dont le texte est sans équivoque : « nous demandons à M. Jean-Luc Gleyze de prendre en compte notre refus de la mise en place de la séparation des AOT et de son corollaire l'annulation de la redevance plan d'eau ».